

Moyens informatiques

Le Gymnase de Beaulieu met à disposition des élèves des moyens informatiques. Il est important que ces derniers les utilisent à bon escient. Pour cela, le Gymnase de Beaulieu consacre du temps pour présenter ces moyens informatiques et les règles y relatives.

1. En début de première année, lors de leur premier cours de bureautique ou d'informatique :
 - A. Les élèves reçoivent de la part du maître ou de la maîtresse un enseignement sur
 - L'accès au réseau informatique et la possibilité de changement de mot de passe.
 - L'accès à la plateforme Office 365 avec la possibilité de changement de mot de passe.
 - La gestion des mails sur l'adresse de messagerie @eduvaud.ch.
 - L'accès à la plateforme Moodle et son utilisation.
 - B. L'enseignant·e informe les élèves qu'ils disposent d'un crédit de 100 impressions (150 pour les élèves de 3^e maturité). Une fois ce crédit épuisé, le compte peut être rechargé, le paiement peut s'effectuer par TWINT ou en espèces.
 - C. Les élèves lisent la charte informatique. La charte est consultable sur le site www.gymnasedebeaulieu.ch, menu *Mes ressources*, rubrique *Numérique*.
 - D. Les élèves reçoivent le formulaire *Moyens informatiques-droit image* par leur conseiller·ère de classe. Ce formulaire est à remplir et retourner à l'enseignant·e pour la leçon suivante.
2. A fin septembre au plus tard, les conseiller·ère de classe récoltent tous les formulaires et les remettent au secrétariat.
3. Les élèves entrant au gymnase de Beaulieu en 2^e année, en 3^e année, ou en cours d'année, reçoivent le formulaire en même temps que leurs codes d'accès. Ils doivent le retourner au secrétariat au plus tard une semaine après réception

Charte d'utilisation du matériel privé / BYOD, Spécificité de l'École de commerce

L'élève est responsable du fonctionnement et de l'entretien de son outil informatique privé. Il/elle doit entreposer son appareil de manière à éviter tout dommage et/ou risque de vol.

L'ordinateur portable utilisé par l'élève doit répondre à certains critères techniques minimaux et impératifs définis par le canton.

L'utilisation de l'outil informatique privé dans le cadre des cours est soumise au respect des règles suivantes :

- la machine doit être tenue à jour (mise à jour de sécurité et antivirus) ;
- la batterie doit être suffisamment chargée pour suivre un cours ; néanmoins, l'alimentation électrique est à disposition ;
- disposer d'écouteurs et d'un micro pour travailler avec sa machine lorsque l'enseignant·e demande un tel dispositif. Hors de ces cas, le port d'écouteurs n'est pas accepté en cours ;
- ne pas appliquer de film miroir ou de dispositif qui vise à limiter l'angle de vision de l'écran ;
- respecter les consignes d'utilisation durant les cours, notamment les séquences d'enseignement et les moments de leçon où il est interdit d'accéder au contenu de sa machine ;
- maintenir disponibles, et en état de marche sur sa machine, les fournitures scolaires numériques exigées par le gymnase et les outils de base demandés par chaque enseignant·e ;
- respecter les consignes d'utilisation de l'appareil dans le cadre des évaluations. Toute tentative d'utilisation d'un appareil lors d'une évaluation alors que l'enseignant·e l'a interdit sera considérée, puis sanctionnée, comme tricherie. En cas de suspicion de tricherie, sur demande de l'enseignant·e, l'élève doit immédiatement lui donner plein accès à l'appareil.

**Droit à l'image
au Gymnase de Beaulieu**

Lieu de vie, le Gymnase de Beaulieu organise différents événements tout au long de l'année. Les soirées théâtrales et musicales, les promotions mettent en valeur l'investissement des élèves alors que les journées à thème permettent aux élèves de s'approprier le gymnase. Dans le but d'informer et de documenter l'activité de l'établissement, le gymnase édite notamment une brochure et un Yearbook. Il possède un site web et utilise la plateforme Moodle (accès avec login uniquement) ainsi qu'un réseau d'écrans interne. Il est également présent sur les réseaux sociaux, notamment sur Instagram et LinkedIn.

Afin d'illustrer les moyens d'information et de documentation, le Gymnase de Beaulieu désire publier des images pouvant faire apparaître des élèves. Les activités illustrées seront organisées sous la responsabilité du Gymnase de Beaulieu et les images sélectionnées par le corps enseignant. Aucun nom ne sera associé aux photos mises en ligne sur le site internet. Les moyens de publication sont contrôlés par l'établissement. L'usage sera purement informatif, en aucun cas commercial, politique ou publicitaire, et le contexte originel conservé. Les élèves auront accès à l'ensemble des photos et disposeront d'un droit de retrait.

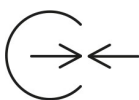
D'autre part, certaines séquences d'enseignement, comme l'exercice de la prise de parole en public ou la présentation orale d'un travail, peuvent faire appel à l'utilisation de la photographie ou de la vidéo. Des enseignants en formation demandent aussi régulièrement à pouvoir filmer leur activité. L'utilisation des images, dans un but pédagogique uniquement, est alors confinée à la classe et aux enseignants. Les données sont ensuite détruites.

Le droit à l'image fait partie des droits de la personnalité définis par le Code civil suisse. L'utilisation d'une photographie d'une personne reconnaissable est licite pour autant que celle-ci ait donné son consentement à la prise de vue et à l'utilisation qui en sera faite. C'est pourquoi le Gymnase de Beaulieu sollicite l'autorisation des élèves et de leur responsable légal de prendre des photos et vidéos et de les utiliser selon les modalités décrites ci-dessus.

Sabrine De Vito-Bolla

Directrice

Lausanne, le 21 août 2026





Gymnase de Beaulieu
Rue du Maupas 50
Case postale
1000 Lausanne 18

**Moyens informatiques, BYOD
et droit à l'image
au Gymnase de Beaulieu**

**Formulaire à retourner signé à l'enseignant en charge de sa distribution
ou au secrétariat du Gymnase de Beaulieu en cas de réception par courrier**

Nom : Prénom :

Classe :

Moyens informatiques

- J'ai pris connaissance des dispositions énoncées dans la charte informatique et m'engage à les respecter. La charte est consultable sur le site www.gymnasedebeaulieu.ch, menu *Mes ressources*, rubrique *Numérique*.
- J'ai pris connaissance des dispositions énoncées dans la rubrique « Charte d'utilisation du matériel privé / BYOD, Spécificité de l'École de commerce » et m'engage à les respecter. La charte est consultable sur le site www.gymnasedebeaulieu.ch, menu *Mes ressources*, rubrique *Numérique*.
- Je m'engage à relever ma boîte mail chaque jour, et cela même en cas d'absence.
- Je sais me connecter sur la plateforme Moodle pour aller consulter mes cours.
- Si je constate un mauvais fonctionnement du matériel informatique, j'en avertis la maintenance via l'adresse helpdesk.gybea@eduvaud.ch

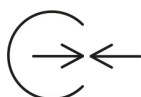
Droit à l'image

Je consens à la prise de vue et à l'utilisation d'images telles que ☐ oui ☐ non
décrites dans le document au verso ou sur www.gymnasedebeaulieu.ch,
menu *Mes ressources*, rubrique *Numérique*.

Ces dispositions sont valables pour toute la durée des études au Gymnase de Beaulieu.

Lieu : Date :

Signature de l'élève : Signature du représentant légal :



Tél. 021 557 96 00
gymnase.beaulieu@vd.ch
Site : www.gymnasedebeaulieu.ch